



**En effet, la caisse nationale de prévoyance sociale(CNPS) vient de mettre sur pied des mesures plus adoucis dans le paiement des cotisations sociales dues par les entreprises.**

L'information contenue dans le site [investiraucameroun.com](http://investiraucameroun.com) fais état d'une lettre adressée le 23 avril dernier au président du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam), la plus importante organisation patronale du pays par le directeur général (DG) de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) annonçant des « mesures d'assouplissement », pour accompagner les entreprises dans le contexte de crise du Covid-19.

Il s'agit d'une part d'une annulation pour une période de trois mois à compter d'avril des contrôles sur place au profit des contrôles sur pièces. Malgré cela, il est à remarquer que les décisions prises par le DG de la CNPS ne recoupent pas les attentes exprimées par le patronat. En effet, le 31 mars 2020, le Gicam a suggéré au gouvernement 18 mesures pour accompagner les entreprises face à la crise sanitaire actuelle.

Parmi ces mesures, cette organisation patronale requiert ni plus ni moins que « le report du paiement des cotisations CNPS pour les entreprises dans l'impossibilité de verser des salaires à leur personnel, avec cependant le maintien des couvertures CNPS pour les salariés concernés ».